

## 1. Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

|                           |  |                           |
|---------------------------|--|---------------------------|
| <b>Nom du produit</b>     | Apprêt Uréthane DTM 2K (Gris)  |                           |
| <b>Code du produit</b>    | 421-10   | Formule date: 2015-08-27  |
| <b>Utilisation prévue</b> | Revêtement pour usage professionnel  |                           |
| <b>Fournisseur</b>        | Axalta Coating Systems Canada Company<br>408 Fairall Street<br>CA Ajax, ON L1S 1R6   |                           |
| <b>Fabricant</b>          | Axalta Coating Systems, LLC<br>Applied Corporate Center<br>50 Applied Bank Boulevard, Suite 300<br>US Glen Mills, PA 19342 |                           |
| <b>Téléphone</b>          | Informations sur le produit  | (800) 668-6945            |
|                           | Urgence médicale   | (855) 274-5698            |
|                           | Urgence de transport   | (800) 424-9300 (CHEMTREC) |
| <b>Famille chimique</b>   | Aucune donnée disponible.  |                           |

## 2. Identification des dangers

Cette préparation est dangereuses selon les critères suivants du SGH

### Classification SGH

|  |              |
|--|--------------|
| Liquides inflammables  | Catégorie 2  |
| Corrosion et/ou irritation de la peau                                | Catégorie 2  |
| Lésion/irritation grave des yeux                                     | Catégorie 2A |
| Cancérogénicité  | Catégorie 2  |
| Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique | Catégorie 3  |

Endpoints which are "not classified", cannot be classified or are not applicable are not shown.

### Étiquetage SGH

Symboles de danger



Mention d'avertissement: Danger

Déclarations sur les risques

- Liquide et vapeurs très inflammables.
- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peut irriter les voies respiratoires.
- Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité

- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/contenant conformément aux règlements locaux.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### D'autres dangers qui ne résultent pas de la classification

Un mauvais usage intentionnel en concentrant délibérément le contenu et en l'inhalant peut être nocif ou fatal.

#### Les pourcentages du mélange qui suivent consistent en ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue:

0 %

### 3. Composition/Information sur les composants

Mélange de résines synthétiques, de pigments et de solvants

#### Composants

| No. CAS    | Nom Chimique                                    | Concentration |
|------------|---|---------------|
| 98-56-6    | P-chloro trifluorométhyl benzène                | 15 - 40%      |
| 1317-65-3  | Limestone                                       | 10 - 30%      |
| 13463-67-7 | Dioxyde de titane                               | 6,1%          |
| 7779-90-0  | bis(orthophosphate) de trizinc                  | 3 - 7%        |
| 67-64-1    | Acétone   | 1 - 5%        |
| 123-86-4   | Acétate de n-butyle                             | 1 - 5%        |
| 108-65-6   | Acétate d'éther monométhyle de propylène-glycol | 1 - 5%        |
| 1330-20-7  | Xylène  | 1 - 5%        |
| 100-41-4   | Éthylbenzène                                    | 0,7%          |
| 110-43-0   | Méthylamylcétone                                | 0,5 - 1,5%    |
| 1333-86-4  | noir de carbone                                 | 0,2%          |

La plage de concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel.

Ingrédients non réglementés 20 - 30%

## 4. Premiers soins

### Contact avec les yeux

Retirez les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau courante fraîche pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.

### Contact avec la peau

Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

### Inhalation

Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### Ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer ce contenant ou son étiquette. NE PAS faire vomir. Garder la personne tranquille.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Inhalation

Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants : maux de tête, étourdissements, nausées, démarche chancelante, confusion, perte de conscience. Des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux ont été associées à la surexposition répétée et prolongée aux solvants. Si ce produit est mélangé avec un activateur/durcisseur aux isocyanates (consulter la FS de l'activateur), les effets sur la santé pourraient être les suivants : L'exposition aux isocyanates peut causer une sensibilisation respiratoire. Cet effet peut être permanent. Les symptômes comprennent des réactions semblables à celles de l'asthme, telles qu'un essoufflement, une respiration sifflante, une toux ou une sensibilisation pulmonaire permanente. Cet effet peut être retardé de plusieurs heures après l'exposition. Une surexposition répétée aux isocyanates peut causer une diminution de la fonction pulmonaire, laquelle peut être permanente. Les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire ou de troubles respiratoires ou ayant déjà eu une réaction aux isocyanates ne doivent pas être exposées aux vapeurs ou au brouillard de pulvérisation dégagés par ce produit.

#### Ingestion

Peut entraîner des troubles gastro-intestinaux.

#### Contact avec la peau ou les yeux

Peut causer une irritation ou une brûlure oculaire. Le contact répété ou prolongé avec le liquide peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne et d'une dermatite. En cas de mélange avec un isocyanate, le contact cutané avec ce produit peut causer une sensibilisation.

#### Indication requise de soins médicaux et de traitement spécial immédiats, au besoin

Aucune donnée disponible sur le produit. Consulter les sections 3 et 11 pour connaître les composants dangereux trouvés dans le produit.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyen d'extinction approprié

Mousse AFFF universelle, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre chimique d'extinction

### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

### Produits de combustion dangereux

CO, CO<sub>2</sub>, fumées et les oxydes de métaux lourds mentionnés dans la section «Composition/ renseignements sur les composants».

### Risques d'incendie et d'explosion

Liquide inflammable. Le mélange de vapeurs et d'air s'enflammera en présence d'une source d'inflammation.

### Équipement spécial de protection et méthodes de lutte contre les incendies

Une combinaison de protection intégrale ignifuge doit être portée au besoin. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage. Ne pas laisser les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre les incendies s'écouler dans les égouts ou les canalisations du réseau public.

## 6. Mesures en cas de déversement accidentel

### Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement

Ventiler la zone. Éliminer les sources d'incendie. Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux et l'inhalation des vapeurs. Si ce produit contient un activateur/durcisseur aux isocyanates ou est mélangé avec un tel additif : porter un respirateur à adduction d'air à pression positive (TC-19C homologué par le NIOSH), des lunettes de protection, des gants et des vêtements de protection. Verser une solution liquide de décontamination sur le déversement et laisser reposer pendant au moins 10 minutes. Les solutions de décontamination types pour les matières contenant des isocyanates sont : 20 % d'agent tensio-actif (Tergitol TMN-10) et 80 % d'eau OU 0 - 10 % d'ammoniac, 2 - 5 % de détergent et de l'eau pour compléter. De la pression peut se former dans les contenants. Ne pas sceller les contenants de déchets pendant 48 heures pour laisser le CO<sub>2</sub> s'évaporer. Après 48 heures, la substance peut être scellée et éliminée convenablement. Si ce produit ne contient pas d'activateur/durcisseur aux isocyanates ou n'est pas mélangé avec un tel additif : porter un respirateur-épurateur d'air bien ajusté muni de cartouches antivapeurs organiques (TC-23C homologué par le NIOSH), des lunettes de protection, des gants et des vêtements de protection. Confiner le produit déversé, le ramasser avec une matière absorbante inerte et l'éliminer convenablement.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de contamination des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

Observer les précautions sur l'étiquette. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles, des flammes, des décharges d'électricité statique et des autres sources d'inflammation. LES VAPEURS PEUVENT S'ENFLAMMER EN EXPLOSANT. Refermer les contenants après chaque utilisation. Mettre les contenants à la terre lors du transvasement du produit. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 49 °C (120 °F). Si le produit est un revêtement : ne pas poncer, découper au chalumeau, braser ou souder le revêtement sec sans porter un respirateur-épurateur d'air muni d'un filtre à particules homologué par le NIOSH et des gants ou sans ventilation suffisante. Les activités produisant de la matière fine (poussière) peuvent créer des nuages de poussières combustibles. Éviter la formation de dépôts importants de matière pouvant se retrouver en suspension dans l'air et former des nuages de poussières combustibles. Nettoyer l'accumulation de particules fines de matière en balayant délicatement ou en passant l'aspirateur, conformément aux meilleures pratiques. Ne pas avoir recours à des méthodes de nettoyage (p. ex., air comprimé) pouvant générer des nuages de poussière potentiellement combustibles. Lors de la cuisson à des températures supérieures à 400 °C, de petites quantités de fluorure d'hydrogène peuvent se dégager; ces quantités augmentent avec la température. Les vapeurs de fluorure d'hydrogène sont très toxiques et causent une irritation de la peau et des yeux. À plus de 430 °C, une réaction explosive peut se produire si du fluorocarbonate finement divisé entre en contact avec de la poussière de métal (aluminium ou magnésium). Des opérations telles que le broyage, le polissage ou le grenailage peuvent produire de tels mélanges. Éviter toute accumulation de poussières des mélanges de fluorocarbones et de métal.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air et brûleront en présence d'une source d'inflammation. Conserver toujours dans des récipients faits du même matériau que celui d'origine. Ne jamais vider le contenant en y appliquant une pression : le contenant n'est pas un récipient sous pression. L'accumulation de chiffons contaminés peut entraîner une combustion spontanée. De bonnes normes d'entretien et l'élimination régulière, sécuritaire, des déchets minimiseront les risques de combustion spontanée et d'autres dangers d'incendie.

### Entreposage

#### Exigences concernant les aires d'entreposage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, à l'abri des sources de chaleur, des sources d'allumage et des rayons directs du soleil. Défense de fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

#### Précautions pour l'entreposage en commun

Entreposer séparément des agents oxydants, des alcalins forts et des matières fortement acides.

## 8. Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Contrôles techniques et pratiques de travail

Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si cela ne suffit pas pour maintenir les concentrations de particules et les vapeurs de solvant sous les limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire adéquate.

### Limites nationales d'exposition professionnelle

| No. CAS    | Nom Chimique                   | Source | Durée  | Type | Valeur                | Note                |
|------------|--------------------------------|--------|--------|------|-----------------------|---------------------|
| 1317-65-3  | Limestone                      | ACGIH  | 8 h    | TWA  | 10 mg/m <sup>3</sup>  |                     |
|            |                                | OSHA   | 8 h    | TWA  | 15 mg/m <sup>3</sup>  | poussière totale    |
|            |                                | OSHA   | 8 h    | TWA  | 5 mg/m <sup>3</sup>   | poussière inhalable |
| 13463-67-7 | Dioxyde de titane              | OSHA   | 8 h    | TWA  | 15 mg/m <sup>3</sup>  | poussière totale    |
| 7779-90-0  | bis(orthophosphate) de trizinc | OSHA   | 8 h    | TWA  | 5 mg/m <sup>3</sup>   | poussière inhalable |
| 67-64-1    | Acétone                        | ACGIH  | 15 min | STEL | 750 ppm               |                     |
|            |                                | ACGIH  | 8 h    | TWA  | 500 ppm               |                     |
|            |                                | OSHA   | 8 h    | TWA  | 1 000 ppm             |                     |
| 123-86-4   | Acétate de n-butyle            | ACGIH  | 15 min | STEL | 200 ppm               |                     |
|            |                                | ACGIH  | 8 h    | TWA  | 150 ppm               |                     |
|            |                                | OSHA   | 8 h    | TWA  | 150 ppm               |                     |
| 1330-20-7  | Xylène                         | ACGIH  | 15 min | STEL | 150 ppm               |                     |
|            |                                | ACGIH  | 8 h    | TWA  | 100 ppm               |                     |
|            |                                | OSHA   | 8 h    | TWA  | 100 ppm               |                     |
| 100-41-4   | Éthylbenzène                   | ACGIH  | 8 h    | TWA  | 20 ppm                |                     |
|            |                                | OSHA   | 8 h    | TWA  | 100 ppm               |                     |
| 110-43-0   | Méthylamylcétone               | ACGIH  | 8 h    | TWA  | 50 ppm                |                     |
|            |                                | OSHA   | 8 h    | TWA  | 100 ppm               |                     |
| 1333-86-4  | noir de carbone                | ACGIH  | 8 h    | TWA  | 3 mg/m <sup>3</sup>   |                     |
|            |                                | OSHA   | 8 h    | TWA  | 3,5 mg/m <sup>3</sup> |                     |

### Glossary

|      |                                     |
|------|-------------------------------------|
| CEIL | Ceiling exposure limit              |
| STEL | limite d'exposition de courte durée |
| TWA  | Moyenne pondérée dans le temps      |
| TWAE | Time-Weighted Average               |

### Équipement de protection

Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

### Protection respiratoire

Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Lorsque ce produit est mélangé avec un activateur ou un durcisseur contenant des isocyanates, porter un respirateur à adduction d'air à pression positive (TC-19C homologué par le NIOSH) lors du mélange de l'activateur avec la peinture, pendant l'application et jusqu'à ce que le local de travail soit exempt des vapeurs et du brouillard de pulvérisation. Si le produit est utilisé sans un activateur/durcisseur contenant des isocyanates, on peut porter un respirateur-épurateur d'air bien ajusté muni de cartouches antivapeurs organiques (TC-23C homologué par le NIOSH) et d'un filtre antiparticules (TC-84A homologué par le NIOSH). Suivre le mode d'emploi du fabricant du respirateur. Consulter les directives

indiquées sur l'étiquette du durcisseur/activateur pour obtenir de plus amples renseignements. Ne laisser entrer personne sans protection dans la zone de peinture. Les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire ou de troubles respiratoires ou ayant déjà eu une réaction aux isocyanates ne doivent pas être exposées aux vapeurs ou aux retombées de pulvérisation dégagées par ce produit s'il est mélangé avec des activateurs/durcisseurs aux isocyanates.

#### Protection des yeux

Souhaitable pour toutes les applications industrielles. Des lunettes monocouques sont préférables pour éviter l'irritation des yeux. Si toutefois seules des lunettes de protection sont utilisées, les munir d'écrans antiéclaboussures ou d'écrans latéraux.

#### Protection de la peau et du corps

On recommande de porter des gants ou une combinaison de néoprène.

#### Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

#### Contrôles d'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

Forme: liquide      Couleur: gris

|  |                       |               |
|--|-----------------------|---------------|
| Point d'éclair                                   | 16 °C                 |               |
| Limite inférieure d'inflammabilité               | 0,9 %                 |               |
| Limite supérieure d'inflammabilité               | 10,5 %                |               |
| Taux d'évaporation                               | Plus lent que l'éther |               |
| Pression de vapeur du solvant principal          | 7,2 hPa               |               |
| Solubilité du solvant dans l'eau                 | modéré                |               |
| Densité de vapeur du solvant principal (Air = 1) | 6,24                  |               |
| Intervalle d'ébullition approx.                  | 139 °C                |               |
| Intervalle de congélation approx.                | -36 – 1843 °C         |               |
| Poids d'ungallon (lb/gal.)                       | 13,42                 |               |
| Densité relative                                 | 1,61                  |               |
| Pourcentage de matières volatiles, au volume     | 57,69%                |               |
| Pourcentage de matières volatiles, au poids      | 41,82%                |               |
| Pourcentage de matières solides, au volume       | 42,31%                |               |
| Pourcentage de matières solides, au poids        | 58,18%                |               |
| pH (systèmes hydrodiluable seulement)            | Sans objet            |               |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau)           | Donnée non disponible |               |
| Température d'inflammabilité                     | 272 °C                | DIN 51794     |
| Température de décomposition                     | Sans objet            |               |
| Viscosité (23 °C)                                | Sans objet            | ISO 2431-1993 |

## 10. Stabilité et réactivité

### Stabilité

Stable

**Conditions à éviter**

Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées (voir section 7).

**Matières à éviter**

Aucun raisonnablement prévisible.

**Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, il peut se former du monoxyde de carbone, des hydrocarbures fluorés, du fluorure d'hydrogène et des oxydes d'azote.

**Polymérisation dangereuse**

Aucun risque de polymérisation.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques**

Les vapeurs de solvants dans l'air peuvent exploser si les précautions nécessaires de mise à la terre et de mise à la masse ne sont pas prises pendant le transfert du produit.

**Sensibilité aux chocs mécaniques**

Aucune connue

## 11. Informations toxicologiques

**Informations sur les voies possibles d'exposition****Inhalation**

Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants : maux de tête, étourdissements, nausées, démarche chancelante, confusion, perte de conscience. Des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux ont été associées à la surexposition répétée et prolongée aux solvants. Les vapeurs provenant de la décomposition thermique des polymères fluorés peuvent provoquer chez les humains une fièvre des polymères accompagnée de symptômes similaires à ceux de la grippe, particulièrement chez les individus ayant fumé du tabac contaminé. Si ce produit est mélangé avec un activateur/durcisseur aux isocyanates (consulter la FS de l'activateur), les effets sur la santé pourraient être les suivants : L'exposition aux isocyanates peut causer une sensibilisation respiratoire. Cet effet peut être permanent. Les symptômes comprennent des réactions semblables à celles de l'asthme, telles qu'un essoufflement, une respiration sifflante, une toux ou une sensibilisation pulmonaire permanente. Cet effet peut être retardé de plusieurs heures après l'exposition. Une surexposition répétée aux isocyanates peut causer une diminution de la fonction pulmonaire, laquelle peut être permanente. Les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire ou de troubles respiratoires ou ayant déjà eu une réaction aux isocyanates ne doivent pas être exposées aux vapeurs ou au brouillard de pulvérisation dégagés par ce produit.

**Ingestion**

Peut entraîner des troubles gastro-intestinaux.

**Contact avec la peau ou les yeux**

Peut causer une irritation ou une brûlure oculaire. Le contact répété ou prolongé avec le liquide peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne et d'une dermatite.

**Effets différés et immédiats et effets chronique découlant d'une exposition à court et à long terme :****Toxicité aiguë par voie orale**

non dangereux

**Toxicité cutanée aiguë**

non dangereux

**Toxicité aiguë par inhalation**

non dangereux

% de composition inconnue: 0 %

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

|  |             |
|--|-------------|
| P-chloro trifluorométhyl benzène                   | Catégorie 2 |
| Limestone  | Catégorie 2 |
| Acétone  | Catégorie 3 |
| Acétate de n-butyle                                | Catégorie 3 |
| Acétate d'éther monométhylrique de propylèneglycol | Catégorie 3 |
| Xylène   | Catégorie 2 |
| Éthylbenzène                                       | Catégorie 2 |

**Lésion/irritation grave des yeux**

|  |              |
|--|--------------|
| P-chloro trifluorométhyl benzène                   | Catégorie 2A |
| Limestone  | Catégorie 2A |
| Acétone  | Catégorie 2A |
| Acétate d'éther monométhylrique de propylèneglycol | Catégorie 2B |
| Xylène   | Catégorie 2A |

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Non classé selon les critères du SGH

**Sensibilisation de la peau**

Non classé selon les critères du SGH

**Mutagénéicité de la cellule germinale**

Non classé selon les critères du SGH

**Cancérogénicité**

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Dioxyde de titane | Catégorie 2 |
| Éthylbenzène      | Catégorie 2 |
| noir de carbone   | Catégorie 2 |

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé selon les critères du SGH

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

- **Inhalation**

**Effets narcotiques** Méthylamylcétone

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Non classé selon les critères du SGH

**Toxicité par aspiration**

Non classé selon les critères du SGH

**Mesures numériques de toxicité (toxicité aiguë estimative, etc.)**

Pas d'information disponible.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

L'exposition aux concentrations de vapeurs de solvants des composants au-delà des limites d'exposition établies peut entraîner à des effets nocifs pour la santé, comme une irritation des muqueuses et du système respiratoire, et un effet indésirable sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, somnolence, fatigue, faiblesse musculaire et dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent provoquer certains des effets indiqués ici par résorption cutanée. Les contacts répétés ou prolongés avec le produit peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi une dermatite non allergique de contact et l'absorption dans la peau. Des projections de liquide dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

## 12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Classification des déchets – réglementation provinciale

Consulter les réglementations provinciales et municipales appropriées sur l'élimination des déchets pour connaître les bonnes classifications.

### Méthodes d'élimination

Prendre les mesures nécessaires pour éviter de contaminer les nappes d'eau souterraines. Incinérer ou éliminer les déchets conformément aux exigences fédérales, des états, provinciales et municipales.

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementations pour le transport international

#### IMDG (Transport maritime)

No. UN: 1263  
Désignation officielle de transport: PEINTURES

Classe de danger: 3  
Classe de danger secondaire: Sans objet  
Groupe d'emballage: II  
Polluant marin: oui [P-chloro trifluorométhyl benzène]

#### ICAO/IATA (Transport aérien)

No. UN: 1263  
Désignation officielle de transport: PEINTURES

Classe de danger: 3  
Classe de danger secondaire: Sans objet  
Groupe d'emballage: II

#### TDG

No. UN: 1263  
Désignation officielle de transport: PEINTURES

Classe de danger: 3  
Classe de danger secondaire: Sans objet  
Groupe d'emballage: II

### Points nécessitant une attention particulière pour le transport

Confirmer l'absence de bris, de corrosion ou de fuite du contenant avant l'expédition. S'assurer de prévenir les dommages à la cargaison en la chargeant de façon à éviter son affalement, sa chute ou son effondrement. Expédier dans des contenants appropriés portant la mention de leur contenu, conformément aux status et règlements pertinents.

## 15. Informations réglementaires

### Rapport d'inventaire TSCA

Conforme aux exigences du TSCA applicables aux substances chimiques utilisées à des fins commerciales.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

421-10 v13.2  
kn/CA



### Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les ingrédients de ce mélange sont inscrits dans la Liste intérieure des substances (LIS).

### Réactivité photochimique

Réagit par influences photochimiques

### Informations réglementaires

| No. CAS    | Ingrédient                                      | EPCRA |     |    |           |     | CERCLA<br>RQ(lbs) | CAA<br>HAP |
|------------|---|-------|-----|----|-----------|-----|-------------------|------------|
|            |   | 302   | TPQ | RQ | 311/312   | 313 |                   |            |
| 98-56-6    | P-chloro trifluorométhyl benzène                | N     | NR  | NR | C,F,P     | N   | NR                | N          |
| 1317-65-3  | Limestone                                       | N     | NR  | NR | N         | N   | NR                | N          |
| 13463-67-7 | Dioxyde de titane                               | N     | NR  | NR | A         | N   | NR                | N          |
| 7779-90-0  | bis(orthophosphate) de trizinc                  | N     | NR  | NR | A,C,F,N,R | Y   | NR                | N          |
| 67-64-1    | Acétone   | N     | NR  | NR | A,C,F     | N   | 5 000             | N          |
| 123-86-4   | Acétate de n-butyle                             | N     | NR  | NR | A,C,F     | N   | NR                | N          |
| 108-65-6   | Acétate d'éther monométhyle de propylène glycol | N     | NR  | NR | F         | N   | NR                | N          |
| 1330-20-7  | Xylène  | N     | NR  | NR | A,C,F     | Y   | 100               | Y          |
| 100-41-4   | Éthylbenzène                                    | N     | NR  | NR | A,C,F     | Y   | 1 000             | Y          |
| 110-43-0   | Méthylamylcétone                                | N     | NR  | NR | A,C,F     | N   | NR                | N          |
| 1333-86-4  | noir de carbone                                 | N     | NR  | NR | C         | N   | NR                | N          |

### Légende:

|                    |   |
|--------------------|---|
| EPCRA              | Emergency Planning and Community Right-to-know Act (Loi sur les plans d'urgence et le droit à l'information du public) (règlement SARA, Titre III)  |
| 302                | Matières extrêmement dangereuses  |
| Catégories 311/312 | I = Danger d'incendie      A = Danger aigu<br>R = Danger de réactivité      C = Danger chronique<br>P = Danger lié à la pression  |
| 313 renseignements | Renseignements, section 313: Avis au fournisseur - Les produits chimiques énumérés ci-dessus comportant un "Y" dans la colonne 313 doivent être déclarés conformément à la section 313 de l'EPCRA de 1986 et à la section 40 CFR 372. |
| CERCLA<br>PAD      | Comprehensive Emergency Response, Compensation and Liability Act of 1980.<br>Inscrit comme polluant atmosphérique dangereux en vertu de la Loi sur la qualité de l'air.   |
| QPS                | Quantité de planification du seuil  |
| QD                 | Quantité à déclarer   |
| ND                 | non disponible  |
| NR                 | non réglementé  |

## 16. Autres informations

Cote HMIS S: 1 I: 3 R: 1

### Glossaire des termes:

|       |  |
|-------|--|
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH). |
| CIRC  | Centre international de Recherche sur le Cancer.                   |
| NTP   | National Toxicology Program (NTP).                                 |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

421-10 v13.2

kn/CA



|      |   |
|------|---|
| LEP  | Les limites d'exposition professionnelle              |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (OSHA). |
| STEL | limite d'exposition de courte durée                   |
| TWA  | Moyenne pondérée dans le temps                        |
| PNOR | Particules non réglementées ailleurs                  |
| PNOC | Particules non classées ailleurs                      |

REMARQUE : La liste des termes du glossaire (ci-dessus) peut être modifiée.

Avis de Systèmes de revêtements Axalta :

Le document reflète les renseignements fournis à Systèmes de revêtements Axalta par ses fournisseurs. Les renseignements sont, au mieux de nos connaissances, exacts, mais ils pourront changer au fur et à mesure que Systèmes de revêtements Axalta recevra de nouvelles données. Les personnes qui reçoivent ces renseignements doivent elles-mêmes en déterminer la pertinence pour l'usage qu'elles prévoient en faire avant d'utiliser cette matière.

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité se rapportent uniquement à la matière particulière désignée aux présentes et ne concernent pas son utilisation combinée avec toute autre matière ni son utilisation dans un procédé quelconque.

FDS préparée par: Affaires réglementaires, Systèmes de revêtements Axalta

Version du rapport

Version Changements

13.2 16

Date de révision: 2019-10-20

**(800) 668-6945**  
**nasonfinishes.ca**

**axalta.ca**